

# CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 8 OCTOBRE 2019 (matinée)  
BRUXELLES



## Mise en place d'une pension complémentaire dans le secteur public

Les aspects pratiques à maîtriser



Retrouvez-nous sur votre smartphone !



IFE est une marque du groupe

**ABILWAYS**  
BUILD YOUR SINGULARITY

[www.ifebenelux.be](http://www.ifebenelux.be)

## Mise en place d'une pension complémentaire dans le secteur public

Mardi 8 octobre 2019 (matinée) | Bruxelles

Matinée animée par:

**Corinne Merla, Avocat Associé  
& Julie Markey, Avocat  
YOUNITY**

**Anne Thiry, Managing Partner – Actuaire  
Nexyan**

### 8h45 Accueil des participants

### 9h00 Pension mixte : quel bilan de la loi du 30 mars 2018 ?

- Quels principes appliquer en cas de nomination à titre définitif ?
  - Quel impact financier concret pour les agents ?
  - Quid des cotisations versées dans un plan de pension ?
  - Qu'en est-il au niveau des droits de pension ?
- Quels sont les points d'attention ?
- Quelles sont les exceptions ?
- Quel impact sur la pension complémentaire ?
- Que sont venus préciser les arrêtés royaux des 03/12/2018 et 04/05/2018 ?
- Exemples concrets
- Le point sur les recours en annulation qui sont en cours

### Plan de pension complémentaire pour les agents contractuels de l'Etat fédéral

- Quelles sont les caractéristiques du plan ?
- Quels sont les agents contractuels concernés ?
- La loi du 13/04/2019 et la possibilité pour l'Etat d'être l'organisateur d'un plan en faveur de ses agents et de ceux d'organismes publics fédéraux

### Quel est l'intérêt d'un plan de pension ?

- Quelles formules sont possibles et quelles sont les limitations à prendre en compte ?
- Est-il obligatoire d'avoir recours à un organisme de pension ?
- Quels sont les avantages de la procédure ?
- Qu'est-ce que la garantie de rendement ?

### Les incitants : comment cela se passe-t-il en pratique ? De quoi pouvez-vous bénéficier ?

- Au niveau fédéral : quelles sont les conditions pour avoir une réduction au plus tard au 01/01/2020 ?
  - Quels critères remplir ?
  - Quels avantages et inconvénients ?
  - Quelles sont les primes ? Toutes les primes sont-elles réellement payées ?

- Tout le personnel doit-il y être affilié ? Qui est visé ?
- Quelles sont les preuves à fournir par l'employeur ?
- Quid si les conditions ne sont pas remplies au 01/01/2020 ?
- Exemples concrets

- Au niveau de la Région wallonne
  - Rappel des circulaires décrivant les conditions à remplir et démarches à effectuer
  - Quelles sont les difficultés rencontrées dans sa mise en place ?
  - Quel état des lieux à ce jour ?
  - À quoi faut-il penser pour le futur ?

- Quid de la Région de Bruxelles-Capitale ?

### 10h45 Café Networking

### 11h00 Quel est le parcours à suivre pour le mettre en place ?

- Comment mettre en place un 2ème pilier ?
  - Quelles procédures respecter ?
  - Faut-il lancer un marché public ?
  - Quelles étapes suivre ?
  - Faut-il le faire évoluer ?
  - Quelles sont les particularités propres au secteur public ?
- Que se passe-t-il si un contractuel est nommé ?
- Quand la pension complémentaire est-elle payée ? Sous quelle forme ?
- Comment la pension complémentaire est-elle taxée ?
- Qu'en est-il de la transparence en matière de rémunération ?
  - En Région wallonne
  - En Région de Bruxelles-Capitale : qu'est venue préciser l'ordonnance conjointe du 06/05/2019 ?

### Zoom sur la problématique des plans de pension de type prestations définies dans le cadre de la réglementation « transparence des rémunérations »

- Pourquoi avoir interdit les plans de type prestations définies ?
- Quels agents et quelles entités publiques sont visés par cette interdiction ?
- Quelles sont les conséquences pratiques de cette interdiction ?
- Comment s'effectue le calcul de la rente ou du capital ?
  - Quels avantages et inconvénients ?

### 12h30 Session de questions/réponses

### 13h00 Clôture de la formation

### EDITO



Comme l'écrivaient Corinne Merla et Julie Markey en 2018, « La loi du 30 mars 2018 : une « petite » loi de trente articles qui a des impacts majeurs pour les personnes occupées dans le secteur public... et qui crée d'importants remous ».

Un an après son entrée en vigueur, quel bilan tirer de cette loi ? Quel est l'intérêt d'un plan de pension ? De quoi pouvez-vous bénéficier en matière d'incitants ?

Quel est le parcours à suivre pour mettre en place un 2e pilier ?

Que se passe-t-il si un contractuel est nommé ?

Comment la pension complémentaire est-elle taxée ?

Afin de répondre à toutes ces questions, IFE organise une matinée très pratique, avec l'expertise d'Anne Thiry, de Corinne Merla et de Julie Markey.

**Annabelle Béjenne Nonet  
Conference Manager**

### POURQUOI ?

- Maîtriser les aspects pratiques de mise en place d'une pension complémentaire dans le secteur public
- Bénéficier d'exemples concrets

### COMMENT ?

- Un contact direct et privilégié avec des experts sélectionnés pour leurs compétences
- Des exposés réalisés avec une approche pragmatique
- Un support écrit remis à chaque participant au début de la formation

### POUR QUI ?

- Directeurs et responsables RH
- Directeurs administratifs et financiers
- Directeurs juridiques
- Top managers
- Chefs de service
- Spécialistes en RH
- Juristes et conseillers juridiques
- Avocats, consultants
- Assureurs
- Actuaire
- Organismes de financement des pensions

Et pour plus d'interactivité, n'hésitez pas à d'ores et déjà poser vos questions au manager de cette conférence, Annabelle Béjenne Nonet.

abejenne@abilways.com

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Date et lieu de la formation

Mardi 8 octobre 2019 (matinée) - Bruxelles

## Renseignements programme

Annabelle Béjenne Nonet- abejenne@abilways.com

## Comment vous inscrire ?

En ligne sur [www.ifebenelux.be](http://www.ifebenelux.be) ou [book-ife@abilways.com](mailto:book-ife@abilways.com)

## Besoin d'aide ?

Contactez-nous au +32 (0)2 533 10 20 ou [help-ife@abilways.com](mailto:help-ife@abilways.com)

## Participation (+ 21 % TVA)

400€ HTC pour la matinée

Ce prix comprend les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant par virement à notre banque BNP PARIBAS FORTIS, agence Quartier-Léopold, Place du Luxembourg, 14, B-1050 Bruxelles, compte BE98210004689293, au nom d'EFEB SA/NV, avec mention du numéro de la facture.

## Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription.

Une convocation précisant le lieu vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways (IFE Belgique, IFE Luxembourg, EFE, CFPI, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL) est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos CGV sont consultables sur notre site [www.ifebenelux.be](http://www.ifebenelux.be). Le groupe Abilways peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 08/12/92 modifiée sur le respect de la vie privée et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse [correctionbdd@ifexecutives.com](mailto:correctionbdd@ifexecutives.com) ou par téléphone au 02 533 10 20 ou par courrier postal à l'adresse suivante : 41, rue de la Science 1040 Bruxelles. Science 1040 Bruxelles.

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways (IFE Belgique, IFE Luxembourg, EFE, CFPI, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL)

## Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

OUI, je m'inscris à la matinée " Mise en place d'une pension complémentaire dans le secteur public" (code 241132G) le mardi 8 octobre

Nom et prénom\* \_\_\_\_\_

E-mail\* \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Société \_\_\_\_\_

N° TVA \_\_\_\_\_ Secteur d'activité \_\_\_\_\_

Effectifs site \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal | | | | | Ville \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ N° de GSM \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) \_\_\_\_\_

Signature et cachet obligatoires :

241132G WEB

\*Indispensable pour vous adresser votre convocation



## NOS FORMATIONS À NE PAS MANQUER

### Réguler et surmonter son stress

Gagner en bien-être au travail.

#### OBJECTIFS

- Apprivoiser son stress et celui des autres pour ne pas subir.
- Utiliser des techniques de gestion du stress en situation d'urgence.

2 jours : 14 heures | Tarif HT : 1315€

Repas inclus

Code : 7190205

### Détecter et prévenir le burn-out dans son entreprise

Développer une politique d'action efficace et concrète.

#### OBJECTIFS

- Intégrer les obligations imposées par le cadre juridique et les responsabilités qui en découlent.
- Déceler les signaux d'alerte au niveau de l'équipe et/ou du travailleur.

1 jour : 7 heures | Tarif HT : 740€

Repas inclus

Code : 7191911

Retrouvez les programmes complets sur notre site internet [www.ifebenelux.be](http://www.ifebenelux.be)

## CONFÉRENCE SUR-MESURE

Cette conférence vous intéresse, mais la date ne vous convient pas ou vous voulez l'organiser en interne pour un certain nombre de collaborateurs ?

**Pas de problème !**

Contactez-nous sans plus tarder afin que nous puissions organiser cette demi-journée inspirante !



Contact: [need-ife@abilways.com](mailto:need-ife@abilways.com)  
+32 2 533 10 24